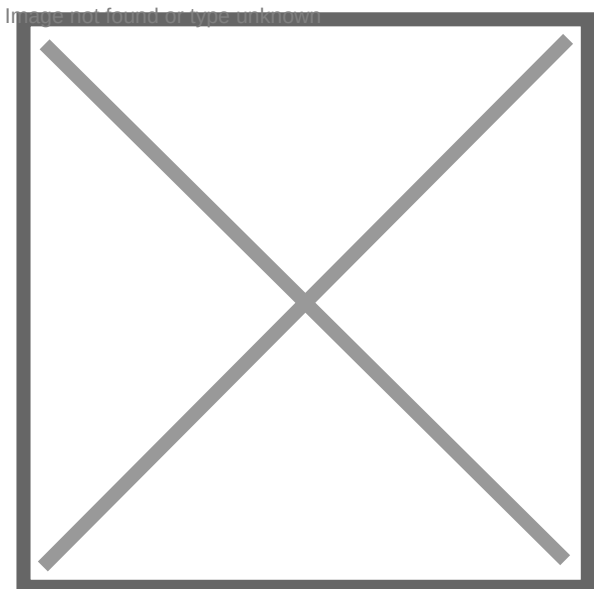




Faire plainte par une employée.

Par **Dirac**, le **04/01/2016** à **22:26**

Bonjour, rnJ'avais un rendez vous à la sous préfecture, alors que je suis mal accueilli par l'employée avec qui j'avais le rendez vous. Elle parlait d'une manière relativement agressive, j'ai essayé de justifier sa manière de parler en me disant qu'elle est en colère et qu'elle n'est pas dans son assiette, mais je me suis énervé de mon tour quand elle a refusé de continuer les vérifications des papiers que je lui ai présenté, sous prétexte qu'il est temps de fermeture de la sous préfecture, alors qu'il était encore 15h56. En plus, moi j'avais rendez vous à 15h15, et elle m'a accueilli à 15h35. Je veux savoir s'il vous plait où peut on faire des plaintes par des employés qui donnent pas respect (qui est droit administratif) aux citoyens. Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **05/01/2016** à **08:14**

Bonjour, rnA la sous-préfecture le patron est....le sous-préfet.rnAlors il vous reste à saisir votre plus belle plume pour exposer vos doléances, mais attention aux accusations fantaisistes (sans preuves) qui pourraient tomber sous le coup de l'article L226-10 du code pénal.